

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 juillet 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Judi 21 juillet 2022
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Intervention Cyclad : présentation de la nouvelle collecte à compter du 1er janvier 2023

Approbation du compte rendu du 09 juin 2022

Tarif cantine

Subvention communale

Virements de crédits

Proposition d'achat de parcelles communales à Rançanes

Questions diverses

Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur

SEANCE DU 21 JUILLET 2022

Le vingt et un juillet deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2022

Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIN François, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, Mme GUILLOUT Florence, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Excusés : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. Ambert), M. DUBREUIL David (pouvoir à Mme Oger), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à Mme Bois).

Absents : Mme DEAT Fanny, M. NICOU Eric, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

M. Nicolas DUTREUIL (Cyclad) présente la réorganisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages pour le 1er janvier 2023.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 09 juin 2022, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 09 juin 2022, est adopté à l'unanimité.

TARIF CANTINE

21.07.2022.01

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine qui seront appliqués à la rentrée 2022.

Le tarif actuel, pour les enfants, est de 2,55 €, tarif uniformisé sur le RPI Plassay-Les Essards-St Sulpice d'Arnoult. Celui pour les adultes de 6,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas de cantine : à compter du 1er septembre 2022, le repas sera facturé :

- **2,60 € pour les enfants**
- **6.00 € pour les adultes**

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

SUBVENTION COMMUNALE

21.07.2022.02

Le Conseil vote la subvention suivante :

- Société de Chasse de Saint Sulpice d'Arnoult : 500.00 €

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

VIREMENTS DE CREDITS

21.07.2022.03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour passer les écritures d'amortissement relatives aux travaux d'aménagement du centre bourg.

Dépenses (*fonctionnement*)

- Chapitre 023 (*virement à la section d'investissement*) - 22 435.00 €
- Article 6811-042 (*dotation aux amortissements*) + 22 435.00 €

Recettes (*investissement*)

- Chapitre 021 (*virement de la section de fonctionnement*) - 22 435.00 €
- Article 2804131-040 (*amortissement biens mobiliers, matériel et études*) 1 707.00 €
- Article 2804132-040 (*amortissement bâtiments et installations*) 20 728.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les virements de crédits ci-dessus.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 0

PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES COMMUNALES A RANÇANES

21.07.2022.04

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. et Mme LEVEQUE Olivier qui souhaitent acquérir la parcelle ZI 113 et une partie du chemin rural dit « Impasse de l'Ancienne Mairie » à Rançannes. Ces parcelles bordent leur propriété à Rançannes.

Après étude du dossier et délibération, le Conseil décide de refuser, à l'unanimité des membres présents, la proposition d'achat de parcelles communales à Rançannes.

-La parcelle ZI 113 comprend une mare qui récupère les eaux pluviales et l'installation d'un point incendie est prévue sur cette même parcelle.

-Le Conseil Municipal souhaite laisser l'accès, maintenant et dans le futur, à toutes les parcelles desservies actuellement par le chemin dit « Impasse de l'Ancienne Mairie ».

Vote du conseil : pour : 0 contre : 12 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

--Le dossier DETR 2022 pour les points incendie de la commune est réputé complet. Les membres du Conseil souhaitent attendre la réunion du règlement départemental de défense contre l'incendie.

--Travaux des Abords de l'Eglise : les dernières subventions ont été perçues.

--Poste d'adjoint administratif au secrétariat de la mairie : le contrat en cours qui se termine le 31 juillet 2022 sera reconduit jusqu'au 18 septembre. Ensuite l'agent se nommée stagiaire avant sa titularisation. A compter du 1^{er} septembre, considérant l'augmentation du volume de travail au service administratif, 2 heures supplémentaires par semaines lui seront allouées.

--Travaux de voirie à la Blanchardière : toujours pas de devis, le dossier est au bureau d'études du Syndicat de la Voirie pour chiffrage. Les travaux ne commenceront donc pas en septembre.

--Il n'y aura pas de Conseil municipal en août, la prochaine réunion est prévue le 8 septembre prochain.

Compte rendu de la réunion de la Saintonge Romane du 13 juin 2022 par M. Gallet : Ferro Campus Nouvelle Aquitaine : futur pôle d'excellence européen dédié aux lignes de desserte fine du territoire centré sur l'étoile ferroviaire de Saintes.

Intervention de M. Poch :

- rappel du Trophée Cœur de Saintonge

- salon du Val d'Arnoult du 23/07 au 05/08/2022. Exposition de tableaux dans la salle de l'Eventail à Pont l'Abbé d'Arnoult.

La commission scolaire se réunira le lundi 29 août 2022 à 17h00.

La commission fêtes et cérémonies se réunira le mardi 06 septembre 2022 à 18h30

La Marche Octobre Rose aura lieu le dimanche matin 16 octobre 2022

La CDC organise une journée Octobre rose le samedi 22 octobre 2022 dans la salle de l'Eventail à Pont l'Abbé d'Arnoult.

La séance est levée à 21h40.